



BARREAU
DE
BRUXELLES
ORDRE
FRANÇAIS

F O R U M

N°285 / JUIN 2021



OÙ QUE VOUS
SOYEZ, VOTEZ !

ELECTIONS ORDINALES
JUIN 2021

ELECTIONS / CANDIDATS / UNION EUROPEENNE / DEONTOLOGIE / FORMATIONS

PERIODIQUE D'INFORMATION DE L'ORDRE FRANÇAIS DES AVOCATS DU BARREAU DE BRUXELLES

NOUVEAU SUR LE SITE DE L'ORDRE : LE DROIT DE LA FAMILLE 2.0. EST ARRIVÉ !

Peut-être aviez-vous remarqué, il y a plus d'un an, la disparition du Vade Mecum du droit de la famille (fascicule en format pdf) sur le site de l'Ordre ? Plus qu'un lifting, c'est une refonte complète de cet outil que les récentes et nombreuses modifications législatives dans les matières familiales ont rendu nécessaire.

Des ajouts substantiels y ont, en outre, été apportés : un chapitre sur le droit international privé et un autre sur les personnes vulnérables.

Le *Droit de la Famille - Tour d'Horizon* désormais en ligne (en version web et pdf : <https://www.barreaubruelles.be/index.php/droit-familial-tour-d-horizon>) est le résultat du travail conséquent réalisé ces derniers mois par la Commission famille du barreau de Bruxelles.

Cette brochure, créée à l'attention du public, se veut résolument accessible et pratique. Les informations y figurant n'ont toutefois pas vocation à remplacer l'indispensable consultation d'un avocat spécialisé.

Les justiciables y trouveront les réponses à leurs plus fréquentes interrogations concernant les sujets suivants :

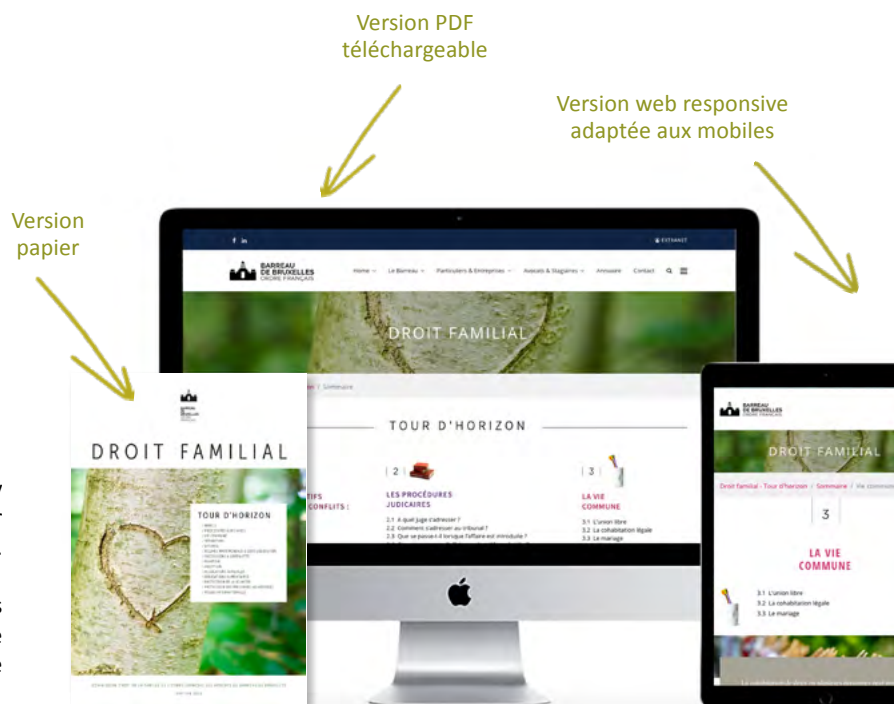
- / MARC'S
- / PROCÉDURES JUDICIAIRES
- / VIE COMMUNE
- / SÉPARATION
- / DIVORCE
- / RÉGIMES MATRIMONIAUX & LEUR LIQUIDATION
- / SUCCESSIONS & LIBÉRALITÉS
- / FILIATION
- / ADOPTION
- / ALLOCATIONS FAMILIALES
- / OBLIGATIONS ALIMENTAIRES
- / PROTECTION DE LA JEUNESSE
- / PROTECTION DES PERSONNES VULNÉRABLES
- / RÈGLES INTERNATIONALES

Les avocats ne pratiquant par le droit de la famille y trouveront également des pistes utiles pour orienter leurs clients confrontés à des problématiques familiales.

Au demeurant, le *Tour d'Horizon* met en avant les modes alternatifs de résolution des conflits (MARC'S) et explique la procédure judiciaire d'une manière compréhensible pour le citoyen lambda.

Sachant que plus de 50% de la population rencontre des difficultés d'ordre familial, la version web du Le Droit de la Famille – Tour d'Horizon amènera plus d'un internaute à consulter le site de l'Ordre, ce qui promet une belle représentation de notre Barreau sur le Net.

Alors, à vous de cliquer !



EDITORIAL

Chères Consœurs,
Chers Confrères,



Voici le numéro de *Forum* de juin 2021.
Déjà neuf mois de bâtonnat qui ont passé à toute vitesse !

Voici venu le traditionnel moment des élections ordinales.

Vous trouverez dans ce *Forum* la présentation des candidats à ces élections. Sur les dix-sept membres du conseil de l'Ordre, quatorze se représentent à vos suffrages. J'ai tenu à ce que tous les candidats fassent un bilan et tracent les perspectives de leur action au conseil, bâtonnier et dauphin compris.

Trois membres du conseil quittent celui-ci le 31 août prochain. Tous les trois ont été investis de missions majeures au cours de leurs mandats, puisque nous quittent, par ordre d'ancienneté au tableau, Me Sabine Delhaye, directrice de la formation (initiale et continue), Me Sophie Berger, présidente du BAJ et Me Guillaume Sneessens, secrétaire du conseil.

Trois nouveaux membres du conseil devront être élus et des candidats se présentent à vos suffrages. Je les remercie vivement de manifester leur volonté de s'engager dans cette œuvre d'intérêt collectif.

Je souhaite qu'un grand nombre de membres du barreau de Bruxelles participent au vote. Il est peu encourageant pour les candidats de constater que seulement 40% des électeurs du barreau participent au vote. Votez donc ! Je vous en remercie d'avance.

Enfin vous trouverez dans ce *Forum* une brève contribution dans laquelle j'ai voulu rappeler que le projet que je souhaite développer pendant mon bâtonnat vise à améliorer la prévisibilité de nos honoraires. Je vous annonce déjà que le numéro de septembre y sera très largement consacré. Dans ce numéro je rappelle quels sont les objectifs de ce projet et ce que je compte entreprendre pour le réaliser.

Bonne lecture !

Maurice Krings,
bâtonnier

LA PRÉVISIBILITÉ DES HONORAIRES DES AVOCATS

Il y a quelques années, au cours d'une entrevue avec M. Philippe Lambrechts, secrétaire général de la Fédération des Entreprises, cette phrase vint dans la conversation : les avocats doivent apprendre à être capables de, parfois, perdre de l'argent !

J'ai objecté à mon interlocuteur que si un entrepreneur pouvait prendre le risque de perdre de l'argent à l'occasion d'un marché, c'est parce qu'il sait qu'il peut en gagner, parfois beaucoup, sur d'autres. En revanche, les avocats voient leur pratique d'honoraires corsetée par le principe de la « juste modération », ce qui rend malaisée la compensation des pertes par des gains, qui devraient en ce cas être suffisamment conséquents puisque l'objectif d'un avocat en termes de revenus n'est pas simplement d'équilibrer ses charges par des revenus.

La suite de la conversation m'a montré que les clients des avocats - qu'ils soient du monde de l'entreprise ou des consommateurs - ont de plus en plus de mal à accepter, comme unique information en matière d'honoraires, l'indication d'un taux horaire. On a souvent dit et écrit que de la sorte l'avocat transfère sur son client l'angoisse du coût final d'un dossier. Dans ma pratique professionnelle, j'observe que de plus en plus de clients demandent un budget, voire un devis contraignant en termes d'honoraires.

DANS MA PRATIQUE
PROFESSIONNELLE, J'OBSERVE
QUE DE PLUS EN PLUS DE CLIENTS
DEMANDENT UN BUDGET,
VOIRE UN DEVIS CONTRAIGNANT
EN TERMES D'HONORAIRES



Et pourtant ! Prenons l'hypothèse dans laquelle je suis consulté par un bailleur pour introduire une procédure, qui paraît devoir être simple, en récupération de loyers et de charges locatives. Sur la base de l'exposé que me fait mon client et des pièces qui me sont produites, j'estime que le dossier me prendra une quinzaine d'heures de travail et j'émet un devis (contraignant dans mon chef) et le client l'accepte. Me voilà lié. Une fois la procédure introduite, le dossier de l'adversaire m'apprend qu'il y a en réalité tout un contentieux sous-jacent, issu de travaux que le bailleur a fait effectuer et qui ont donné lieu à des contestations. Premier imprévu : la demande de mon client se heurte à une demande reconventionnelle du locataire. Deuxième imprévu : mon client me demande d'appeler en intervention et garantie l'entrepreneur qui a réalisé les travaux litigieux. Troisième imprévu : l'entrepreneur appelle à son tour un sous-traitant en intervention et garantie. Quatrième imprévu : le juge ordonne une expertise. Le litige me prendra bien plus que les quinze heures pour lesquelles j'ai remis une offre. Si le client entend s'en tenir à mon offre de prix, je vais perdre gros.

L'exemple est à peine forcé. Faire une offre de prix, demande de la prudence et il faut apprendre à assortir une offre de prix des réserves nécessaires pour ne pas tomber dans un piège.

OBJECTIFS DU PROJET RELATIF À LA PRÉVISIBILITÉ DES HONORAIRES

OBJECTIF 1

Un premier objectif du projet relatif à la prévisibilité des honoraires sera donc d'étudier la mise au point des outils permettant aux avocats de rédiger des devis avec la prudence nécessaire et surtout d'éviter les pièges de clauses maladroites susceptibles de donner lieu à des contestations.

Il est évident que l'avocat qui connaît bien la matière dans laquelle il est consulté, courra moins de risques que celui qui la découvre. Plus l'avocat est spécialisé, ou plus il travaille en groupe avec d'autres avec qui l'expérience se partage, moins il y a un risque d'erreur dans l'élaboration d'un devis.

Ensuite, il faut connaître les différentes manières de formuler un devis : forfait relatif, forfait par paliers, etc. Il faut savoir décrire avec précision ce que recouvre l'offre en termes de prestations. Inversement, il faut énoncer clairement et complètement ce que ne comprend pas le devis sur honoraires.

LIMITE
D'INTERVENTION



OBJECTIF 2

Un deuxième objectif du projet sur la prévisibilité des honoraires consiste à donner aux avocats les outils leur permettant de déterminer avec précision les limites du périmètre de leur intervention.

Enfin, il y a des situations dans lesquelles il paraît vain de s'engager dans un devis contraignant, toute forme de devis même relatif paraissant impossible ou dangereuse parce qu'aléatoire.

OBJECTIF 3

Un troisième objectif consisterait par conséquent à donner aux avocats les éléments d'un argumentaire leur permettant de justifier le recours au tarif horaire, ce qui correspond peu ou prou au travail en régie d'une entreprise de travaux.

En outre, comment libeller correctement une clause qui permet à l'avocat de majorer ses honoraires en raison du résultat (success fee) ? Quels sont les frais qui peuvent raisonnablement être réclamés au client ? Quels sont les critères d'appréciation de la « juste modération » ?

OBJECTIF 4

Un quatrième objectif consisterait à donner aux avocats quelques pistes de réflexions à ce sujet.

Je souhaite réunir dès le mois de septembre, espérant que les conditions sanitaires le permettront, des groupes de travail réunissant des avocats venus de tous les horizons de notre barreau pour élaborer des documents susceptibles d'être utilisés dans la pratique du plus grand nombre d'entre nous.

Les réflexions de ces groupes de travail devraient bénéficier, d'une part, de l'expérience des membres du cabinet du bâtonnier qui traitent les dossiers de contestations d'honoraires lorsque l'avis du conseil de l'Ordre est sollicité et, d'autre part, de l'assistance de représentants éclairés de la société civile qui accepteraient de donner le ressenti de la clientèle par rapport aux résultats des travaux des différents groupes de travail.

JE SOUHAITE
RÉUNIR DÈS SEPTEMBRE,
DES GROUPES DE TRAVAIL
RÉUNISSANT DES AVOCATS
VENUS DE TOUS LES HORIZONS
DE NOTRE BARREAU POUR
ÉLABORER DES DOCUMENTS
SUSCEPTIBLES D'ÊTRE UTILISÉS
DANS LA PRATIQUE
DU PLUS GRAND
NOMBRE D'ENTRE NOUS.

MAURICE KRINGS
Bâtonnier



ENSEMBLE CONTINUONS !

Je me présente aux élections en vue de la seconde année du bâtonnat.

Comment résumer en une page la première année de bâtonnat ? Il me faut inévitablement parler de la pandémie. Cette pandémie pourrait conduire à une amélioration du fonctionnement de la justice. En effet, afin d'éviter l'attroupement d'avocats aux audiences civiles d'introduction pour demander des remises ou déposer un calendrier de mise en état, un modus operandi est en cours d'élaboration entre le tribunal de première instance francophone, les huissiers de justice et le barreau dans l'objectif de permettre l'accomplissement de ces formalités par la voie électronique, sans déplacement d'avocats dans les salles d'audiences. Gain de temps pour les avocats, gain de temps pour le tribunal. L'expérience sera testée au tribunal de première instance et pourrait - moyennant l'accord des chefs de corps - être étendue aux autres juridictions civiles.

Nous sommes à présent à la fin du moratoire financier lié à la crise sanitaire et aux contraintes qui ont entravé la vie des entreprises pendant plus d'un an. J'ai beaucoup œuvré à la mise en place d'une aide accordée par la Région de Bruxelles Capitale aux entreprises bruxelloises pour bénéficier des conseils juridiques dont ils ont besoin. Ce projet a été élaboré de concert par le barreau, le tribunal de l'entreprise francophone et la chambre de commerce de Bruxelles (BECI).

Dans un autre ordre d'idées, le recours à la médiation judiciaire a pris son envol dans quasi toutes les juridictions civiles. Sous l'impulsion du tribunal de l'entreprise francophone, une chambre de médiation est active depuis le mois de septembre 2020. Des chambres de médiation judiciaire sont actives au niveau de la Cour d'appel et du tribunal du travail francophone de Bruxelles.

Au début de mon bâtonnat, j'ai souhaité que le conseil de l'Ordre s'attache à réformer l'encadrement du stage pour améliorer le déroulement de celui-ci. Un premier pas a été franchi par l'allocation d'un système de prêt permettant aux stagiaires de financer le coût de la formation initiale (CAPA, ICBB, formation complémentaire). Ce système est à présent en place avec le concours du Carrefour des stagiaires. Un deuxième axe est en cours d'élaboration, il s'agit de l'instauration d'un agrément des maîtres de stage. C'est un grand chantier qui se poursuivra pendant le début de l'année judiciaire prochaine.

Quoi d'autre ? La fonction de bâtonnier implique prioritairement d'être à l'écoute des avocats, de les recevoir et de tenter de résoudre les situations parfois très complexes auxquelles ils sont confrontés. C'est dans ce contexte que je suis systématiquement intervenu pour défendre nos confrères lorsque leurs prérogatives sont menacées. J'ai ainsi été amené à intervenir à plusieurs reprises pour dénoncer des dérives de tous ordres.

Quels projets pour l'an prochain ? Je souhaite poursuivre mon action au service du barreau, terminer les chantiers en cours, et surtout pouvoir entamer le chantier que j'aurais souhaité ouvrir dès l'entame de mon bâtonnat : la prévisibilité de nos honoraires. Avec l'aide de Me Nathalie Ginot qui était chargée de m'aider à avancer sur cette question pendant cette année judiciaire, j'espère vivement que dès le mois de septembre prochain, nous pourrons nous mettre au travail.



MAURICE KRINGS
Bâtonnier

*Plus il y aura
de participants
au vote pour les
élections ordinales,
plus l'Ordre
sera représentatif
de ses avocats.*

D'une année que j'imaginai de rencontres, particulièrement avec les jeunes avocats, elle fut celle, à quelques rares exceptions près, de visioconférences et de télétravail. Ce fut frustrant en termes d'échanges humains, mais cela aura favorisé le travail de fond.

Comme dauphin, ce sont évidemment les stagiaires qui en premier ont retenu toute mon attention. La commission du stage, en concertation étroite avec le Carrefour des stagiaires, s'est d'abord attelée à adapter les exigences du stage aux circonstances sanitaires.

Elle a toutefois souhaité voir au-delà de cette crise et a poursuivi ou entamé un certain nombre de chantiers. Parmi ceux-ci, la simplification et la digitalisation de la procédure d'admission au stage et au tableau, une réflexion sur l'encadrement des stagiaires, qui devrait voir les chefs de colonne jouer un rôle accru à l'avenir, la réinstauration de l'obligation pour l'ensemble des stagiaires de participer à l'aide juridique ainsi qu'une réforme en profondeur, portée par le conseil de l'Ordre et notre bâtonnier, du régime d'agrément des maîtres de stage, qui vise à pérenniser cette transmission du savoir-faire et du savoir-être entre le maître de stage et son stagiaire.

Ces divers projets seront poursuivis l'an prochain. D'autres seront lancés comme celui qui vise à améliorer la mobilité des jeunes avocats, qui doivent pouvoir quitter et revenir au barreau sans entraves inutiles.



Cette année fut pour le surplus pour moi l'occasion de commencer à me préparer à l'exigeante fonction de bâtonnier. L'exercice d'un mandat au service des avocats est, ne le cachons pas, exigeant, parfois frustrant, mais *in fine* aussi indispensable qu'enrichissant.

Si je devais toutefois retenir une seule impression de cette année, ce serait le dévouement, le professionnalisme, l'énergie et l'enthousiasme de ceux et celles que j'ai rencontrés et qui sont au service de l'Ordre, souvent dans l'ombre, que ce soient les confrères qui participent, au travers des commissions ou charges diverses, aux missions de l'Ordre, du personnel et des collaborateurs de l'Ordre, du cabinet du bâtonnier ou des membres du conseil de l'Ordre. Qu'ils en soient très sincèrement remerciés.

EMMANUEL PLASSCHAERT
Dauphin

Inscrit au Barreau de Bruxelles depuis 1982, heureux bâtonnier des années 2018-2020, je viens de vivre ma première année de « belle-mère », au sein d'un conseil de l'Ordre dont rien ne semble pouvoir ternir le dynamisme et l'enthousiasme ... Dans la mesure de mes moyens, j'assiste le bâtonnier et le dauphin, je rappelle au besoin les actions et les décisions prises lors des années antérieures, dans le souci d'assurer la nécessaire continuité du service. Réjouissons-nous : la crise sanitaire n'a conduit à l'arrêt d'aucun projet, qu'il s'agisse par exemple de l'adhésion du barreau au développement des modes alternatifs de règlement des conflits ou de l'aménagement de la maison de l'avocat.

Je reste animé de la volonté de donner leur place à tous les avocats, de renforcer le dialogue avec les autres acteurs de la Justice, et de contribuer au rayonnement de notre barreau, par la formation des plus jeunes, la participation aux activités des associations professionnelles et le soutien des actions protectrices des droits humains.

Mon plus vif souhait est de rester actif au sein du conseil de l'Ordre en 2021-2022, en qualité d'ancien bâtonnier.



MICHEL FORGES
Belle-mère

CANDIDATS SORTANTS RÉÉLIGIBLES

THÉRÈSE DE MAN-MUKENGE

Me porter à nouveau candidate. Honnêtement ?
 Je remplerais bien volontiers pour trois années de plus
 Qui pulvériseraient ce Corona, aboliraient toute distance
 Nous verraient tout en proximité, en convivialité,
 EN CONFRATERNITÉ
 Donnez-moi trois ans de plus et non pas seulement cette pauvre, dernière année à venir,
 Si vous le voulez-bien.
 Et recommencer,
 Fraternellement boire et manger à la réception du Bâtonnier,
 Discourir et danser au Carrefour, avec la Conférence,
 ETRE ENSEMBLE
 Parce qu'être au conseil de l'Ordre c'est être du parti de chacune et chacun
 Avec qui être soeur et frère enfin
 C'est accepter d'être retourné comme terre arable par le travail de nos échanges
 N'éprouvez-vous pas comme un frisson de crainte ?
 La crainte que cette distanciation soit un coup de froid, qui nous tisse une confraternité frileuse
 Je voudrais bien encore trois ans pour m'enthousiasmer encore de chevaucher nos incertitudes
 Pour qu'un horizon s'entrouvre sur notre brûlante humanité
 Qui ne s'en laisse pas compter
 Il se dissoudra ce Corona et nous serons encore là et nous danserons !
 Encore une année ? Encore une année.



DIDIER CHAVAL



Vous m'avez témoigné votre confiance en m'élisant en juin 2020 comme membre du conseil de l'Ordre. Au cours de l'année écoulée, j'ai exercé la fonction de trésorier adjoint. J'ai ainsi découvert, aux côtés du trésorier, les finances de l'Ordre : élaboration du budget, suivi du budget, établissement des comptes, prêts BAJ, suivi du budget et des comptes de l'OBF, contrôle des comptes tiers, cotisations et dispenses de cotisation, ... Autant de données et de notions qui ne sont pas si secrètes que cela mais auxquelles, malgré le nombre d'années, en tant que simple membre de notre Ordre, je n'avais pas prêté beaucoup attention jusqu'à présent.

J'ai ainsi pu découvrir et mieux comprendre, en tant qu'administrateur du fonds Dorff & Zondervan et au travers des demandes de dispense de cotisation, les grandes difficultés de certains de nos confrères frappés par des malheurs de la vie.

Je me suis également occupé de relecture d'avis sur honoraires et j'ai aussi été chargé d'enquêtes disciplinaires.

Malgré les difficultés liées à la pandémie, le conseil de l'Ordre a formé, pendant l'année judiciaire qui s'achève, une équipe solidaire et enthousiaste, qui n'a pas ménagé ses efforts sous la direction très active du bâtonnier, et c'est dans la perspective de poursuivre le travail accompli que je me présente à vos suffrages pour le renouvellement de mon mandat.

MARC ISGOUR

Il y a un peu plus d'un an, quand j'ai décidé de me présenter au conseil de l'Ordre, la presse commençait à peine à parler de la COVID-19. Puis, sans réelle campagne à part quelques webinaires, sont arrivées les élections ordinales au cours desquelles, grâce à votre soutien - pour lequel je vous remercie -, j'ai été élu.

Dans ma présentation publiée dans le FORUM précédant ces élections, je vous disais mon espoir de pouvoir apporter une petite pierre à la construction de notre barreau et plus particulièrement dans mes domaines de compétence que sont, entre autres, la communication sous toutes ses formes et notamment numérique, ainsi que les questions relatives à la protection des données à caractère personnel, sujets d'actualité par excellence.

Je ne croyais pas si bien dire ... Durant cette année, j'ai eu l'opportunité de m'occuper non seulement de la revue FORUM, mais également du site Internet de l'Ordre et des autres moyens de communication tant entre confrères qu'entre avocats et magistrats. Dans ce cadre, j'ai participé aux réunions des Commissions informatiques de l'OBFG et de l'Ordre au cours desquelles différentes questions ont été abordées, telles que les enjeux et la sécurité de la vidéoconférence, la DPA, etc. J'ai également pris part aux réunions des commissions communications au sein desquelles sont organisés les messages institutionnels des avocats vers le public, notamment en matière de modes alternatifs de résolution des conflits (MARC's).

Les chantiers sont encore énormes, mais les défis sont passionnants. A nouveau, je sollicite votre soutien, pour me permettre de développer encore la communication de l'Ordre via les réseaux sociaux et, qui sait, de pouvoir poser les bases d'une application mobile de communication rapide.

Je vous remercie vivement pour votre confiance.



CATHERINE TOUSSAINT



Deux années déjà de travail au sein du conseil de l'Ordre, et ce grâce à votre soutien infailible. J'espère avoir été à la hauteur de ce que vous attendiez de moi, avoir assumé au mieux les tâches qui sont les miennes.

J'ai veillé à ce que, toujours, soit protégé le secret professionnel, tant lors des perquisitions que par la suite, lorsque les éléments saisis font l'objet d'une analyse par les autorités judiciaires. J'ai été attentive et vigilante, soyez en certains.

Lorsque j'ai écrit quelques lignes l'an dernier pour vous présenter ma candidature à l'Ordre, je vous parlais des temps troublés de crise sanitaire que nous traversons.

Je ne pouvais, ni ne voulais imaginer qu'un an plus tard, nous serions toujours dans la tourmente. Que notre vie serait toujours aussi mise entre parenthèses...

Alors, oui, puisqu'il le faut, je vous le répète, les mots à retenir sont toujours solidarité et entraide. Réconfort et aide. Attention et solidarité.

Nous sommes, au sein de notre Ordre, à l'écoute de tous. Les questions, les inquiétudes, les incertitudes, nous les partageons tous. Sachez simplement que nous essayons d'apporter réponses et réconfort à chacun.

Comme nous le pouvons, imparfaitement sans doute, mais avec coeur et énergie.

Il n'en reste pas moins, et vous le savez certainement, que je reste profondément attachée aux objectifs qui sont les miens :

- préserver notre métier et lui rendre son aura,
- rappeler encore et toujours les devoirs inhérents à notre profession : délicatesse, réserve, dignité.

Je suis d'autant plus attentive à ces objectifs que nous constatons, parfois, certains écarts ou dérives qui sont autant de points négatifs qui, seuls, seront retenus par l'opinion publique.

C'est justement parce que j'ai, avec vous, la chance d'exercer ce métier incroyablement passionnant que je me fixe comme objectif de le protéger des critiques.

Là aussi la vigilance doit être de mise.

Et donc, oui, je le dis encore cette année-ci, c'est la même volonté et la même rigueur que je souhaite mettre à votre disposition. Il suffit parfois de la détermination de quelques uns pour faire bouger les choses...

SOPHIE HUART

Trésorier de l'Ordre depuis septembre 2020, je suis celle que beaucoup d'entre vous appellent encore « Monsieur » le Trésorier.

Je suis arrivée là, sans bénéficier de l'écolage habituel qui aurait voulu que je passe par la case « *trésorier adjoint* ».

Je me suis directement plongée dans les comptes de l'Ordre mais pas que ... Il devait se trouver bien seul Einstein quand il a dit : « *La connaissance s'acquiert par l'expérience tout le reste n'est que de l'information* ». Heureusement, j'ai pu compter sur l'appui de Monsieur Juan ARIZA que je remercie pour l'aide précieuse qu'il m'apporte au quotidien ainsi qu'à tout le Barreau, comme d'ailleurs les secrétaires de l'Ordre pour tout leur travail dans les conditions actuelles et qui sont loin d'être confortables ainsi que bien évidemment sur celle du trésorier-adjoint, Me Didier Chaval.

Être trésorière, (puisque la fonction se conjugue au féminin), ce n'est pas « fouiller les poches » des avocats pour « *recupérer le montant des cotisations* » qui ne sont pas toujours payées avec gaieté de cœur. Ces cotisations sont là pour couvrir des frais essentiels, notamment les assurances qui nous procurent une couverture en cas de maladie ou d'hospitalisation.

Le travail de trésorière consiste également en l'examen des comptes et du budget de l'OBFG, l'élaboration de notre budget et de nos comptes ainsi que celui des fondations, des associations en lien direct avec notre Ordre, la fixation des fonds alloués à la Conférence du Jeune Barreau, les plans d'apurement pour le paiement des cotisations, les dispenses ou encore les aides à allouer à certain(e)s consœurs/confères en état de besoin.

Cette année judiciaire, ma tâche fut - vous pouvez l'imaginer - complexe. Il a fallu faire en sorte, en élaborant le budget, d'éviter d'augmenter les cotisations malgré les frais incompressibles et les éventuelles demandes de dispenses qui allaient nous parvenir et qu'il a fallu budgétiser elles aussi, à l'aveugle. Pour ce faire, j'ai veillé à objectiver et informer le plus possible les avocats sur les conditions prévues pour pouvoir solliciter une dispense et veiller également à ce que les consœurs/confères en grande difficulté soient aidés par le service social en la personne de Madame Bérangère LEFRANCO.

Je suis une personne de lien, une personne de contact, qui aime rencontrer, écouter, échanger, argumenter, contester aussi. Pour cela, je préfère être en présence des personnes à qui je m'adresse. La Covid en a décidé autrement cette année et je vous avoue que recevoir des lettres de désespoir de consœurs/confères malades, qui ont perdu un proche, et qui se trouvent, de ce fait, en incapacité de travail, ou sans ressources et en grande difficulté, m'ont directement plongée dans une autre réalité du Barreau. Je me suis trouvée au cœur même du Barreau, celui auquel on ne pense pas toujours, avec son côté humain, plus fragile, faillible. Je ne pourrai l'oublier.

Nos contacts ont été, en cette période de pandémie, déshumanisés. Etant plutôt optimiste, je gage que rapidement, nous pourrions à nouveau nous croiser lors des audiences, dans les couloirs du palais, au vestiaire ou encore lors de colloques ou événements organisés par la Conférence du Jeune Barreau et aussi retrouver nos séances du conseil de l'Ordre en présentiel.

Nos jeunes avocats pourront enfin découvrir le métier dans ce qu'il a de gai, d'intense, dans ses peines comme dans ses réjouissances et ses activités créant le lien entre nous.

Lors des précédentes élections, je vous ai parlé de l'importance de la solidarité. Cette solidarité, je l'ai vécue en intégrant le conseil de l'Ordre. J'ai vu le dévouement des membres du Conseil vis-à-vis du Barreau et aussi celui des avocats entre eux.

Lorsque nous nous réveillerons enfin de cette pandémie que certains d'entre vous ont vécu de façon beaucoup plus violente, triste et dure que d'autres, nous devrons d'autant plus nous serrer les coudes.

Comme les médecins l'ont fait jusqu'à présent, à notre tour nous devrons continuer à être présents pour assumer notre rôle de garant de l'Etat de droit car le contexte économique et sociologique actuel nous prouve amplement que le plus dur est peut-être à venir et que plus que jamais notre rôle est essentiel. Vous avez été nombreux à vous porter volontaires dans le très beau projet « les Avocats sont à vos côtés » afin d'assister les entreprises en difficulté et c'est un geste solidaire et fort du Barreau qui, lui aussi, a souffert de cette crise sanitaire.

Pour reprendre ce refrain d'une chanson utilisée dans une *flashmob* célèbre actuellement (HK, *Danser encore*) pourquoi ne pas réécrire ce couplet :

« *Pour notre santé mentale, sociale et environnementale,
Nos sourires, notre intelligence,
Ne soyons pas sans résistance,
et restons plus que jamais vigilants encore* »



NATHALIE GINOT

Elle fut « zoom zoom zoom » et pas vraiment « boum » ma première année au conseil de l'ordre ! Mais elle fut aussi et surtout enrichissante et dynamique grâce à une équipe soudée, intelligente et bienveillante.

Notre bâtonnier m'a confié un de ses projets de campagne qui lui tient à cœur : la prévisibilité des honoraires de l'avocat. Les contentieux dans ce domaine restent trop importants et donnent une image négative de notre profession.

En raison des contraintes liées à la pandémie, il n'a pas été possible d'organiser des groupes de travail pour entamer une réflexion approfondie sur la question et dégager des outils qui permettront une meilleure communication en matière d'honoraires. Mais je ne me décourage pas et j'ose espérer, si vous me renouvez votre confiance, pouvoir mener ce projet à bien dès le mois de septembre prochain.

Pour le surplus, je participe également aux travaux des commissions honoraires et Salduz et je rejoindrai bientôt la commission jeunesse sans oublier les travaux de l'incubateur européen du barreau de Bruxelles.

J'ai également été chargée de certaines enquêtes disciplinaires.

Je reste également attentive aux préoccupations et inquiétudes des « avocats de terrain » pour qui je souhaite rester un relais sans faille en cas de besoin.



RENAUD GOOSSENS



Il y a un an, déjà, j'écrivais un petit texte dans cette tribune en vue de me présenter au conseil de l'Ordre. Vous m'avez accordé votre confiance et cela fait 8 mois que j'y siége.

Comme le temps passe vite !

Second vice-président du Bureau d'aide juridique, co-président de la Commission d'aide juridique (ce qui ne relève pas en soi d'une attribution du conseil de l'Ordre), l'accès à la justice au plus grand nombre, dans les meilleures conditions possibles, et la valorisation du travail de l'avocat sont au centre de mes priorités. Des ponts doivent être créés entre la CAJ et le BAJ.

Chacun a ses attributions au conseil, de manière plus particulière et individuelle, mais je souhaite profiter de ces quelques lignes pour attirer votre attention sur un autre aspect du fonctionnement du conseil de l'Ordre, peut-être invisible ou méconnu, mais tout aussi fondamental, et particulièrement mis en exergue cette année sous l'impulsion dynamique de notre Bâtonnier : la collégialité et le consensualisme.

Il n'est pas un sujet (d'une question pointue de déontologie au choix d'un membre d'honneur, du projet d'agrément des maîtres de stage à la consultation du registre national) qui n'est pas débattu, discuté, soupesé, disséqué, analysé à la loupe. Les opinions et avis de chacun, qu'ils soient unanimes ou divergents, majoritaires ou isolés, sont exprimés librement et dans le respect mutuel.

C'est l'élément fondamental que je retiens de ma première année au conseil, qui m'a permis de réfléchir et de me positionner sur la pratique de notre métier d'avocat.

Il y a quelques années, il me semblait que nos instances ordinaires manquaient de ce que la littérature psy appelle « *intelligence sociale ou émotionnelle* ». Je me suis trompé. Sur toute la ligne. Le conseil regorge d'humanité et de bienveillance.

Si vous m'accordez, à nouveau, votre confiance pour une année complémentaire, j'exercerai les fonctions que me seront attribuées avec dignité et humanité.

FRANÇOISE DACHE

Il y a deux ans déjà, vous m'avez fait l'honneur de m'élire au conseil de l'Ordre. Ces deux années ont été aussi enthousiasmantes que passionnantes et m'ont amenée à m'investir dans différents aspects de notre Ordre.

En ma qualité de secrétaire adjoint, j'ai secondé, semaine après semaine, Me Guillaume Sneessens, le secrétaire de l'Ordre, dans les multiples missions qui relèvent de son mandat.

Les procès-verbaux du conseil de l'Ordre, les réunions de la commission de déontologie, le suivi des avis sur honoraires et certains dossiers disciplinaires ont continué à jaloner ma deuxième année au conseil.

Notre directeur de la communication, Me Marc Isgour, a pu compter sur mon aide et mon soutien dans les projets développés cette année, comme la nouvelle présentation du Forum, le site du barreau, ...

Les travaux de la commission des administrateurs de biens et de la personne, créée sous mon impulsion lors de ma première année au conseil, se sont poursuivis avec une équipe motivée qui a notamment rédigé le règlement du « Collège des mandataires administrateurs de biens et de la personne, des mandataires extrajudiciaires ou tuteurs *ad hoc* » et organisé des formations gratuites pour les membres du collège.

J'ai également eu la tâche de porter la voix de Bruxelles dans certaines commissions de l'OBFG, comme la commission des mandataires désignés par les Tribunaux de première instance et la commission Règlement collectif de dettes.

Mon engagement envers le Barreau et mon attachement à notre profession n'ont jamais faibli, que du contraire ! Soyez donc assurés que c'est avec la même énergie et le même dévouement que j'accomplirai les missions qui me seront confiées, si vous me renouvez votre confiance.



CORINNE DELGOUFFRE



J'ai l'honneur d'assumer diverses fonctions au sein du conseil de l'Ordre depuis maintenant presque deux ans et me soumetts une nouvelle fois à vos suffrages.

Au cours de mon second mandat, j'ai eu le plaisir d'assurer la vice-présidence du bureau d'aide juridique aux côtés de Me Sophie Berger et de Me Renaud Goossens.

Cette année particulière fut très instructive. Nous avons dû innover et organiser au mieux l'accès à l'aide juridique et le travail des avocats bajistes. Nous espérons revenir rapidement à une situation normalisée tout en conservant les innovations positives générées par la crise sanitaire tel l'accueil des justiciables sur rendez-vous ou le télétravail pour certaines tâches administratives.

J'ai par ailleurs participé à la supervision de la rénovation de la maison de l'avocat aux côtés de Monsieur le Bâtonnier Michel Forges et de Me Gilles Carnoy. Le projet immobilier de notre Ordre est vaste et ambitieux. Nous avons consacré cette année à recueillir les avis utiles au dépôt du permis de rénovation. L'an prochain, nous devons affiner l'affectation des lieux, résolument au service des avocats, et rechercher

des corps de métiers.

J'ai également eu l'occasion de participer aux travaux de la commission du stage de notre Ordre et dans ce cadre, à l'élaboration du projet de réforme de l'agrément des maîtres de stage.

Cette expérience m'a définitivement convaincue de l'importance que revêt un encadrement sérieux et bienveillant de nos jeunes confrères.

J'ai en outre assisté aux réunions de la commission des MARC'S de notre Ordre, consacrées à la promotion des modes alternatifs de règlement des conflits et notamment de la tierce décision obligatoire.

Au sein de la commission du droit des étrangers de l'OBFG dont je suis membre, nous avons entre autres débattu des conditions inacceptables dans lesquelles les demandeurs d'asile sont parfois auditionnés depuis le début de la crise sanitaire. Ces tâches variées m'ont offert une vision plus pointue des enjeux de notre profession pour laquelle les défis à relever sont nombreux.

J'espère que vous confirmerez la confiance que vous avez placée en moi pour que je puisse poursuivre dans cette voie en assumant avec enthousiasme la présidence du bureau d'aide juridique et en continuant à soutenir le projet de la maison de l'avocat.

ISABELLE ANDOULSI

L'année dernière, à l'occasion de cette même présentation, j'évoquais les élections particulières que nous allions vivre. Cette année encore, les élections seront particulières. Et elles ne sont pas les seules ! L'année entière fût singulière. Ainsi toutes les relations avec les très nombreuses organisations européennes et internationales dont le barreau de Bruxelles est membre, sont devenues virtuelles. Les activités de représentation auprès des barreaux même européens, ont quant à elle, cessé. Quelle gageure pour le membre du conseil que je suis, chargée des relations européennes et internationales.

Avec le soutien de Madame le Trésorier de l'Ordre, j'ai cependant organisé au mois d'octobre dernier, la journée européenne de l'avocat. Cet événement dédié à la continuité de la justice et au respect des droits humains en temps de pandémie, qui s'est tenu entre deux confinements, a permis à des avocats, des magistrats et des parlementaires de débattre d'un sujet brûlant et encore et toujours d'actualité.

A la demande de Monsieur le bâtonnier, j'ai également dédié une grande partie de mon temps à la conformité constante des structures de notre barreau aux principes du Règlement général sur la protection des données personnelles.

Enfin, à l'heure où vous lirez ces lignes, j'aurai également coordonné le colloque de la rentrée solennelle dédié à la situation de l'état de droit dans l'Union.

L'année qui vient, sera, j'en suis convaincue, pleine de défis, et notamment ceux de préserver les équilibres démocratiques au sein des sociétés européennes et de rappeler, sans cesse, le rôle de l'avocat dans cette tâche. Si vous me renouvez votre confiance, je veillerai à porter cet idéal au sein de notre conseil et auprès de nos partenaires.



DAVID RAMET



Aurais-je pu imaginer que ma première année au conseil de l'Ordre se serait déroulée ainsi ?

L'épidémie que nous connaissons nous a contraints à rendre nos réunions virtuelles et à renoncer aux rencontres avec les autres barreaux. Les colloques et conférences se sont vu opposer la même virtualité.

Et pourtant, je dirais, à l'instar de Chateaubriand que « *les moments de crise produisent un redoublement de vie chez les hommes* ».

Cette première année au conseil de l'Ordre m'a permis de m'investir dans divers projets, ayant trait à l'exercice de notre profession.

Avec le dauphin de l'Ordre, j'ai eu l'occasion de m'investir dans le projet d'agrément des maîtres de stages, développé en vue, notamment, de lutter contre des situations de stages fictifs, ou non formatifs.

En ma qualité de membre de la commission « droit et pratiques judiciaires » de l'OBFG, j'ai pu travailler sur la question de la rémunération des mandataires judiciaires, ainsi que sur les problématiques liées aux nouvelles chambres de conciliation au sein des Tribunaux.

J'ai également eu l'occasion d'être rapporteur, pour le conseil, des activités d'AVOCATS.BE, en vue de favoriser la circulation des informations entre notre Ordre et l'OBFG.

Enfin, j'ai eu le plaisir de siéger en commission du stage, dont les réunions sont éclairantes quant aux situations difficiles vécues par certains stagiaires.

Je souhaiterais, si vous m'accordez une nouvelle fois votre confiance, poursuivre dans la voie empruntée, en espérant qu'elle perde sa virtualité, et m'inscrire dans de nouveaux projets visant à protéger et étendre le périmètre de notre profession.

NOUVEAUX CANDIDATS

STÉPHANIE DAVIDSON



Tout a commencé par un stage d'été, en juillet 1995, au sein du cabinet alors dénommé Hanotiau, Bruyns & Associés. Le stage d'étudiant devait durer un mois, avant que je ne reprenne le chemin de l'université pour y entamer une licence spéciale en droit économique ; j'y suis restée ... 11 ans et ne suis pas retournée à l'université.

Me Bernard Hanotiau m'a fait l'honneur de devenir mon maître de stage et m'a transmis sa passion du métier. Ce fut une époque formidable, faite de rencontres et d'apprentissages, et de la découverte d'un nouvel univers, avec ses traditions, ses usages et ses coutumes : le monde de l'avocat.

Portée par de nouveaux projets, j'ai rejoint l'association Dal & Veldekens, en 2006, avant de fonder l'association Leysa en 2015. Ma pratique est orientée vers le contentieux civil et commercial, le droit de l'entreprise et l'arbitrage.

Ma volonté de m'investir dans notre Ordre n'est pas neuve : en son temps, le bâtonnier Cruyplants m'avait invitée à faire partie de la Commission Légitime Confiance et, depuis de nombreuses années, j'ai la chance d'être membre de la Commission Professionnelle et Sociale. Je suis également fréquemment désignée comme rapporteur pour des procédures de litiges en matière d'honoraires.

Ces expériences m'ont amenée à graviter autour du conseil de l'Ordre et à renforcer mon envie de m'investir, de la même manière que, alors étudiante, j'ai rejoint et co-présidé le Bureau Etudiant de la faculté de droit de l'ULB, et, comme parent et citoyenne, j'ai présidé le pouvoir organisateur d'une école.

Ma participation à ces commissions m'amène au constat que, si nous faisons toutes et tous partie d'un seul et même Ordre, et si nous sommes toutes et tous portés par nos valeurs fondamentales, les réalités auxquelles nous sommes confrontées sont très diverses et requièrent des réponses adéquates en vue de maintenir notre unité et de défendre notre profession.

C'est avec enthousiasme que je participerai à ces réflexions, si vous me faites l'honneur de vos suffrages.

FRANÇOIS COLLON

Après une première expérience professionnelle de quatre années au sein d'une des « Big Four » et des formations complémentaires en droit fiscal et en droit des sociétés, j'ai prêté serment en 2004 et effectué mon stage auprès du bâtonnier Georges-Albert Dal. J'exerce aujourd'hui mon activité au sein du cabinet Hirsch & Vanhaelst, une association d'une dizaine d'avocats dont les principaux domaines d'intervention sont le droit fiscal et le droit pénal des affaires.

Dès mes premiers pas au barreau, j'ai souhaité m'engager davantage : au sein du comité de rédaction du Journal des tribunaux, comme chargé de conférences à la Solvay Brussels School, secrétaire puis orateur de rentrée de la Conférence du jeune barreau, ou encore comme membre du jury des exercices de plaidoiries et de la commission professionnelle et sociale de notre Ordre.

Je ne me résume heureusement pas uniquement à ce parcours qui pourrait paraître austère. Mes plus grands bonheurs sont artistiques et je les trouve un soir d'opéra à la Monnaie, au cœur de Paris en été, dans une salle de musée, entre les lignes de Patrick Modiano ou dans les cases d'Hergé, surtout quand elles sont lues à ma fille de 10 ans avant qu'elle ne s'endorme.

Si vous l'acceptez, ce parcours et cet engagement, j'entends les poursuivre à vos côtés comme conseiller de l'Ordre. Les défis de notre temps et ceux de notre profession sont immenses. Comme la Ligue des droits humains et ses conseils l'ont démontré récemment en s'opposant à des arrêtés ministériels sans fondement légal, l'Etat de droit doit être défendu. Il faut impérativement œuvrer à la modernisation de la justice pénale. Il en va du respect des avocats pénalistes et, plus fondamentalement, des droits de la défense. Le barreau doit, plus que jamais, protéger ses valeurs fondamentales d'indépendance et de secret professionnel. C'est pour l'aider à mener ces combats que je me présente à vos suffrages.



PIERRE HUYBRECHTS

Avocat depuis plus de 15 ans au sein du cabinet Motulsky & Partners, petite structure de cinq avocats pratiquant principalement le droit des étrangers, je pratique également le droit familial et le droit de la jeunesse. Je fréquente ainsi quotidiennement tant mes confrères que les multiples juridictions du pays.

Ancien commissaire de la conférence du jeune barreau, membre du jury des exercices de plaidoiries depuis plus de 10 ans et investi au sein du bureau d'aide juridique, j'ai toujours tenu à m'engager dans les institutions du barreau et c'est donc naturellement que je présente ma candidature aux prochaines élections.

Si vous me témoignez votre confiance, je pourrai mettre à profit ma motivation, mon enthousiasme et mon expérience au service de l'Ordre afin de contribuer au développement de notre profession en perpétuelle évolution.

Les défis que nous aurons à relever en tant qu'avocats, dans les prochaines années, individuellement et collectivement, sont nombreux. Il y a bien entendu les conséquences de la crise sanitaire - que nous traversons encore - sur la pratique de notre métier mais aussi les enjeux, pour nos clients, de la défense des droits et des libertés. A cet égard, l'avocat joue un rôle particulier et crucial par son positionnement unique au sein de la Justice non seulement pour ses clients mais plus globalement, pour l'ensemble des citoyens. Pour continuer à exercer pleinement ce rôle, avec cohérence et crédibilité, le respect de nos règles déontologiques propres est essentiel et nous devons y être sensibles.

Pour toutes ces raisons, et peut-être plus encore car j'ai la chance de pratiquer ce métier extraordinaire, un engagement au sein du Barreau a pour moi tout son sens.



Les langues du monde
au cœur de l'Europe

Depuis plus de 21 ans au service
des avocats de tous les barreaux
de Belgique et à l'étranger

Traductions juridiques, techniques, médicales
et financières

Toutes langues

Avenue Louise 146 • 1050 Bruxelles • Tél. +32 2 646 31 11
Fax : +32 2 646 83 41 • translat@pauljanssens.be



PAUL JANSSENS SA
INTERNATIONAL

www.pauljanssens.com

TROIS ANS D'APPLICATION DU RÈGLEMENT GÉNÉRAL SUR LA PROTECTION DES DONNÉES : UN ÉTAT DE LA SITUATION

Dans le courant de ce mois de juin, la Commission européenne publiera, comme chaque année depuis l'entrée en application du Règlement général sur la protection des données (ci-après 'RGPD'),¹ une communication au Parlement européen et au Conseil, sur l'état de l'application du texte dans l'Union européenne.²

Une année et demie de crise sanitaire se sera déjà écoulée. Il est donc très probable que la Commission focalise son attention sur la protection des données médicales et de santé des citoyens européens, car celles-ci ont été massivement traitées afin de sauvegarder la santé publique européenne.³ La Commission écrivait d'ailleurs, à leur propos, dans sa précédente communication au Parlement européen et au Conseil, du 24 juin 2020,⁴ que :

« La législation des États membres suit des approches différentes lorsqu'il s'agit de mettre en œuvre des dérogations à l'interdiction générale de traiter des catégories particulières de données à caractère personnel, en ce qui concerne le niveau de précision et les garanties, y compris en matière de santé (...) ».

Par ailleurs, toujours dans cette même communication, la Commission soulignait que deux ans après son entrée en vigueur, le RGPD avait, de l'avis général, atteint ses objectifs, mais que plusieurs domaines avaient été désignés, notamment par les autorités de protection des États membres, comme devant faire l'objet d'améliorations à l'avenir.



**L'UNE DES DIFFICULTÉS
POUR LA LÉGISLATION
NATIONALE EST DE CONCILIER
LE DROIT À LA PROTECTION
DES DONNÉES À CARACTÈRE
PERSONNEL AVEC LA
LIBERTÉ D'EXPRESSION
ET D'INFORMATION ET DE
GARANTIR UN JUSTE ÉQUILIBRE
ENTRE CES DROITS**

Ainsi, la Commission reprenait-elle la liberté d'expression, au titre de ces domaines. A ce propos, elle soulignait notamment les choses suivantes :

« L'une des difficultés pour la législation nationale est de concilier le droit à la protection des données à caractère personnel avec la liberté d'expression et d'information et de garantir un juste équilibre entre ces droits. Certaines législations nationales posent le principe de la primauté de la liberté d'expression, tandis que d'autres font primer la protection des données à caractère personnel: elles ne dispensent de l'application des règles en matière de protection des données que dans des cas spécifiques, par exemple lorsqu'une personne ayant un statut public est concernée. Enfin, d'autres États membres laissent une certaine marge de manœuvre au législateur et/ou permettent une appréciation au cas par cas en ce qui concerne les dérogations à certaines dispositions du RGPD ».⁵

Elle indiquait ensuite qu'elle poursuivrait son évaluation des législations nationales et que la conciliation du droit à la liberté d'expression et du droit à la protection des données par ces législations, devrait être régie par la jurisprudence de la Cour de justice et/ou de la Cour européenne des droits de l'homme. Il semble donc qu'il faille s'attendre à des développements sur ce point dans la prochaine communication de la Commission.

La Commission reprenait enfin l'application du RGPD par les petites et moyennes entreprises, comme autre domaine nécessitant une attention particulière, relevant que plusieurs parties prenantes lui avaient indiqué des difficultés de mise en œuvre du texte.⁶ Sur ce point, la Commission précisait qu'elle travaillait notamment à l'élaboration de clauses contractuelles types entre les responsables du traitement et les sous-traitants, s'appuyant pour ce faire, sur les travaux en cours sur la modernisation des clauses contractuelles types pour les transferts de données au niveau international. On pourrait donc légitimement s'attendre à des conclusions sur ce thème, dans le nouveau rapport de la Commission.



- ¹ *Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, et abrogeant la directive 95/46/CE (règlement général sur la protection des données), JO L 119, 4.5.2016, pp. 1 – 88.*
- ² *Rapports de 2019 et de 2020 disponible sur : https://ec.europa.eu/info/law/law-topic/data-protection/data-protection-eu_fr, sous le titre « Documents ».*
- ³ *Dans le contexte de la crise sanitaire, la Commission avait déjà publié, le 16 avril 2020, des orientations sur les applications soutenant la lutte contre la pandémie de COVID-19, en ce qui concerne la protection des données.*
- ⁴ *Communication de la Commission au Parlement européen et au Conseil, La protection des données: un pilier de l'autonomisation des citoyens et de l'approche de l'Union à l'égard de la transition numérique - deux années d'application du règlement général sur la protection des données, COM(2020)264 final, Bruxelles, 24 juin 2020, p. 9. Communication disponible à l'adresse : <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/PDF/?uri=CELEX:52020DC0264&from=EN>*
- ⁵ *Idem*, p. 8
- ⁶ *Idem*, p. 13



LES HONORAIRES : INFORMATION ET PRÉVISIBILITÉ

De nombreux incidents relatifs à la contestation des honoraires pourraient être évités si les avocats soignaient plus l'information qu'ils fournissent à leurs clients en matière d'honoraires, frais et débours.

L'avocat, c'est bien légitime, a droit au paiement de ses prestations et interventions.

La valorisation de celles-ci est parfois extrêmement difficile a priori compte tenu des multiples aléas qui peuvent survenir : absence de conciliation, incident de procédure, décisions judiciaires inattendues, attitude de la ou des parties adverses.

Le client, c'est bien légitime, souhaite quant à lui prévoir le plus précisément possible le budget qu'il devra consacrer à sa défense.

Afin de rencontrer ces deux objectifs, il ne paraît pas inutile de rappeler l'existence de la recommandation de l'OBFG du 10 février 2004 en matière de prévisibilité, d'information et de contractualisation des honoraires (voir à ce propos le n° 767 du Recueil des règles professionnelles).

Une information claire sur le mode de calcul des honoraires est une obligation et demeure la meilleure balise en cas d'éventuelle contestation ultérieure des honoraires. L'avocat se réservera la preuve de l'information fournie.

DIVERSES MÉTHODES DE CALCUL DES HONORAIRES EXISTENT

La méthode du taux horaire :

l'avocat veille à préciser son tarif horaire incluant la TVA ainsi que celui de ses collaborateurs. Il veille aussi en pareille hypothèse, à tenir un relevé minutieux avec la mention de chaque devoir accompli, de sa durée et de la date à laquelle la prestation a été accomplie.

La méthode de la rémunération par prestation :

l'avocat informe le client de chaque forfait pour chaque type de prestation.

La méthode de la rémunération selon le résultat et sans préjudice de l'interdiction des pactes *de quota litis* :

l'avocat indique alors au client :

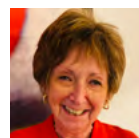
- le mode de calcul des honoraires minima qu'il percevra en cas d'absence de résultat favorable et qui ne se limiteront pas aux seuls frais,
- la manière dont sera déterminé le résultat en considération duquel les honoraires seront calculés,
- le mode de fixation des honoraires par rapport à ce résultat
- le moment auquel les honoraires seront calculés.

La méthode de la rémunération par palier indique soit le budget, soit l'ensemble des prestations qui constitue un premier palier.

Lorsque le budget convenu est épuisé, l'avocat et le client conviennent de la suite du dossier, soit en déterminant un budget complémentaire ou un autre mode de calcul, soit en en restant là.

La rédaction d'une convention précisant la mission confiée par le client à l'avocat et la méthode de calcul retenue est évidemment la manière la plus simple de procéder. Elle l'est d'autant plus que suivant une certaine jurisprudence, c'est à l'avocat qu'il revient d'établir avoir informé son client du mode de calcul de ses honoraires, frais et débours ainsi que la teneur de cette information.

Une convention d'honoraires signée avant, permet d'éviter les contestations d'honoraires après



L'AVOCAT, UN EXPERT EN SOLUTIONS. PAS SEULEMENT DEVANT LES TRIBUNAUX !

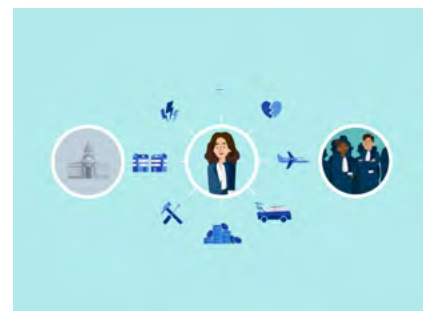
L'expérience et la compétence des avocats en matière de résolution judiciaire des conflits font d'eux les acteurs incontournables du processus de médiation.

En vue de promouvoir le rôle de l'avocat dans la médiation, la commission MARC's du barreau de Bruxelles a fait réaliser une capsule vidéo présentant de manière pédagogique la plus-value de l'avocat dans ce processus, comme médiateur, d'une part, et comme conseil en médiation, d'autre part.

Cette capsule sert de support à une campagne de presse prévue en ce début juin visant à informer le public du changement de posture de l'avocat, qui, plus encore depuis que le Code judiciaire lui impose d'informer ses clients sur les différents modes de résolution amiable des litiges et de tenter de favoriser un règlement amiable, ne peut plus limiter son champ d'action à la procédure judiciaire mais doit être en mesure d'identifier les besoins de ses clients et de leur conseiller le mode de résolution de conflit le plus adapté à ceux-ci, tout en y conservant un rôle central.

Le défi de formation et d'évolution des mentalités, qui devra nécessairement accompagner ce changement, est de taille mais il est absolument essentiel pour l'avenir de notre profession, qui doit évoluer avec son temps et montrer tout son potentiel.

Réinventons-nous !



La capsule vidéo est accessible sur le site internet et les médias sociaux de l'Ordre. N'hésitez pas à la diffuser largement.

IL EST TEMPS
D'OUVRIER LES YEUX
SUR VOTRE PENSION !

SOYEZ PRÉVOYANT...
ET, DÈS AUJOURD'HUI, PENSEZ À DEMAIN
AVEC LA PENSION
LIBRE COMPLÉMENTAIRE
POUR INDÉPENDANTS (PLCI)
ET LA CONVENTION DE PENSION POUR
TRAVAILLEURS INDÉPENDANTS (CPTI)

CAISSE DE PRÉVOYANCE
des avocats, des huissiers de justice
et autres indépendants



**DÉCOUVREZ NOS PRODUITS DE PENSION
POUR AVOCATS, HUISSIERS DE JUSTICE
ET AUTRES INDÉPENDANTS**

Pour toute question ou proposition personnalisée,
contactez-nous à l'adresse info@cpah.be
ou appelez-nous au 02 534 42 42

AVENUE DES ARTS 56, 1000 BRUXELLES - INFO@CPAH.BE - WWW.CPAH.BE

IRP agréée le 30/07/2007 sous le n° 55002

EN DIRECT DE L'INCUBATEUR EUROPÉEN DU BARREAU DE BRUXELLES...



Les travaux de l'Incubateur au bénéfice de la profession se poursuivent. Outre les traditionnels midis de l'avocat numérique, le projet de création d'une charte et d'un label de qualité des prestataires de technologies de l'information et de la communication a été mené à son terme. Par ailleurs, en concertation avec la Conférence du jeune barreau et le Carrefour des stagiaires, l'Incubateur s'est engagé dans un processus de modernisation de son fonctionnement.

LE LABEL DE QUALITÉ DES PRESTATAIRES DE SERVICES TIC DES CABINETS D'AVOCATS

Comment choisir son prestataire de services de technologies de l'information et de la communication ? Voilà une question à laquelle tout avocat est un jour confronté et devant laquelle il se retrouve souvent sans lignes de conduite. Afin d'accompagner au mieux l'avocat dans ses choix, l'Incubateur a lancé son label de qualité en la matière. Celui-ci garantit aux avocats que le prestataire s'est engagé à respecter une série de principes en s'acquittant de ses tâches, tels que garantir votre secret professionnel, connaître vos obligations déontologiques en matière informatique et les mettre en œuvre ou encore vous proposer un service de cloud répondant à une série de critères essentiels, tels que la localisation des données. Vous trouverez sur le site internet de l'Incubateur (www.incubateurbxl.eu) dans la section « outils » les engagements couverts par ce label ainsi que la liste des premiers prestataires labélisés. N'hésitez pas à en prendre connaissance et à suggérer à vos prestataires d'y adhérer. Petit plus ? Vous trouverez également dans la section « outils » un tableau comparatif des fonctionnalités et des prix des principaux logiciels d'avocats. Avant de choisir, renseignez-vous et comparez !

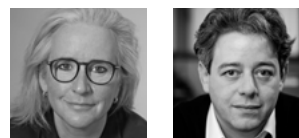
MODERNISATION DU FONCTIONNEMENT DE L'INCUBATEUR

La place grandissante du numérique démultiplie les tâches qui doivent être prises en charge par l'Incubateur alors que celui-ci fonctionne principalement sur la base des bonnes volontés. Dans le cadre d'un travail constructif mené en collaboration avec la Conférence du jeune barreau et le Carrefour des stagiaires,

l'Incubateur a décidé de moderniser son fonctionnement en désignant une série de 5 commissaires. Me Elise Hecq occupera le poste de commissaire en charge du projet de plateforme de formation de l'Incubateur et Me Jean-François Henrotte celui de commissaire en charge du suivi de la charte et du label de qualité. Trois postes sont à pourvoir pour prendre en charge le projet jurisprudence AI, le projet de barreau numérique entrepreneurial et, last but not least, la communication de l'Incubateur.

Cela vous intéresse ? Envoyez votre curriculum vitae et le poste de commissaire qui vous intéresse à l'adresse électronique de l'Incubateur (incubateur@barreaudebruxelles.be). Nous examinerons vos candidatures en vue de compléter l'équipe à partir du mois de septembre 2021.

*Trois postes sont à pourvoir
pour prendre en charge
le projet jurisprudence AI,
le projet de barreau numérique
entrepreneurial et la communication
de l'Incubateur*



Midis de la Formation et Colloques CJBB

Eu égard à l'incertitude actuelle concernant les restrictions sanitaires, il conviendra de s'en référer à l'évènement Eventbrite (lien disponible sur le site de la Conférence) pour vérifier les modalités pratiques de chaque formation et colloque (webinaire et/ou présentiel,...).

03 JUIN

/ 12.00 à 14.00

MIDI DE LA FORMATION

**Peut-on tout dire sur les réseaux sociaux ?
La liberté d'expression en questions**

Par Me Sandrine Carneroli, avocat au barreau de Bruxelles

/ En ligne via la plateforme clickmeeting
/ Inscriptions : via Eventbrite : <https://cjbb.eventbrite.be>
/ Secrétariat de la Conférence du jeune barreau :
secretariat@cjbb.be

04 JUIN

/ 12.00 à 14.00

CARREFOUR DE LA FORMATION

Actualités en droit de la propriété intellectuelle

Par Me Nicolas Berthold avocat au barreau de Bruxelles

/ Par vidéoconférence
/ Inscriptions: www.eventbrite.be
/ En cas de problème : commission.formations@gmail.com

04 JUIN

/ 08.30 à 12.30

**COLLOQUE DE LA RENTRÉE
DE L'ORDRE FRANÇAIS
DU BARREAU DE BRUXELLES**

**L'état de droit :
un état de la question dans l'Union européenne**

/ En virtuel, le lien Zoom vous sera envoyé par mail.
/ Inscriptions : <https://lgo.avocats.be/event/>
/ Renseignements : ordre@barreaudebruxelles.be

08 JUIN

/ 12.00 à 14.00

MIDI DE LA FORMATION

**L'apport du droit de l'Union européenne
à la protection des droits du contribuable:
tendances récentes et implications en droit belge**

Par Me Edoardo Traversa, avocat au barreau de Bruxelles

/ En ligne via la plateforme clickmeeting
/ Inscriptions : via Eventbrite : <https://cjbb.eventbrite.be>
/ Secrétariat de la Conférence du jeune barreau :
secretariat@cjbb.be

10 JUIN

/ 12.00 à 14.00

MIDI DE LA FORMATION

**Le nécessaire dialogue entre le juge européen
et le juge belge. Le rôle de l'avocat**

Par Me Thierry Bontinck et Me Nicolas Cariat, avocats au barreau de Bruxelles

/ En ligne via la plateforme clickmeeting
/ Inscriptions : via Eventbrite : <https://cjbb.eventbrite.be>
/ Secrétariat de la Conférence du jeune barreau :
secretariat@cjbb.be

15 JUIN

/ 12.00 à 14.00

MIDI DE LA FORMATION

GPDR et Data

Par Me Charlotte De Raef, avocat au barreau de Bruxelles

/ En ligne via la plateforme clickmeeting
/ Inscriptions : via Eventbrite : <https://cjbb.eventbrite.be>
/ Secrétariat de la Conférence du jeune barreau :
secretariat@cjbb.be

17 JUIN

/ 12.00 à 14.00

MIDI DE L'AVOCAT NUMÉRIQUE / INCUBATEUR

**Les logiciels libres :
aspects pratiques et outils pour les avocats**

*Orateurs : Me Elise Hecq, avocat au barreau de Bruxelles, et
Monsieur François Bryssinck, informaticien*

/ En virtuel, le lien Zoom vous sera envoyé par mail.
/ Inscriptions : <https://lgo.avocats.be/event/>
/ Renseignements : incubateur@barreaudebruxelles.be

17 JUIN

/ 12.00 à 14.00

MIDI DE LA FORMATION

Les SAC en matière de COVID 19

Par Me Thibaut Colin, avocat du barreau de Bruxelles

/ En ligne via la plateforme clickmeeting
/ Inscriptions : via Eventbrite : <https://cjbb.eventbrite.be>
/ Secrétariat de la Conférence du jeune barreau :
secretariat@cjbb.be

18 JUIN

/ 12.00 à 14.00

CARREFOUR DE LA FORMATION

La gestion de la relation avec son maître de stage et ses clients

Par Me Céline Kunnen, avocate au barreau de Bruxelles et Coach mental

/ Par vidéoconférence
/ Inscriptions: www.eventbrite.be
/ En cas de problème : commission.formations@gmail.com



FORMATION CONTINUE

Comment vérifier vos points de formation et soumettre une demande de points de formation ?

Découvrez le tutoriel dans l'Extranet de l'Ordre :
> Stage et Formation / La formation continue.

<https://lgo.avocats.be>



PIERRE WINAND



FORUM

PERIODIQUE D'INFORMATION DE L'ORDRE FRANÇAIS DES AVOCATS DU BARREAU DE BRUXELLES

BUREAU DE DÉPÔT : Bruxelles X

EDITEUR RESPONSABLE : Marc Isgour - Palais de Justice - Place Poelaert 1 - 1000 Bruxelles

RÉDACTEUR EN CHEF : Marc Isgour - marc.isgour@barreaudebruxelles.be

ONT COLLABORÉ À CE NUMÉRO : Isabelle Andoulsi, Didier Chaval, François Collon, Geoffroy Cruysmans, Françoise Dache, Stéphanie Davidson, Corinne Delgouffre, Thérèse De Man - Mukenge, Michel Forges, Vinciane Gillet, Nathalie Ginot, Renaud Goossens, Sophie Huart, Pierre Huybrechts, Marc Isgour, Laurence Knott, Maurice Krings, Valérie Lambin, Gregory Lewkowicz, Lawrence Muller, Emmanuel Plasschaert, David Ramet, Catherine Toussaint, Carine Vander Stock, Pierre Winand.

CONCEPTION & RÉALISATION : Ibis Advertising - Isabelle Monteyne - im@ibis-advertising.com

PUBLICITÉ : Custom Régie - Thierry Magerman - T. + 32 2 361 66 76 - thierry@customregie.be

WWW.BARREAUDEBRUXELLES.BE



FORUM EN LIGNE
AVOCATS



FORUM EN LIGNE
PUBLIC



BARREAU
DE
BRUXELLES
ORDRE
FRANÇAIS

COLLOQUE

DE LA RENTRÉE DE L'ORDRE FRANÇAIS DU BARREAU DE BRUXELLES

L'ÉTAT DE DROIT
UN ÉTAT
DE LA QUESTION
DANS L'UNION
EUROPÉENNE



EN COLLABORATION AVEC :



ASSOCIATION EUROPÉENNE DES AVOCATS
EUROPEAN ASSOCIATION OF LAWYERS



[LGO.AVOCATS.BE/EVENT](https://lgo.avocats.be/event)

VENDREDI 4 JUIN 2021 / 8H30 - 12H30

PAR VISIOCONFÉRENCE, UN LIEN SERA COMMUNIQUÉ AUX INSCRITS



Nos conseils financiers où et quand vous voulez

En tout temps, n'hésitez pas à prendre contact avec votre conseiller Privalis. Ensemble, réinventons l'avenir.

ing.be/privalis



do your thing

Offre valable à des fins professionnelles et privées, sous réserve d'acceptation par ING Belgique et d'accord mutuel. Les services Privalis d'ING sont réservés aux avocats(-stagiaires), (candidats-)notaires ou (candidats-)huissiers de justice. Les conditions et modalités des produits et services ING (règlements, tarifs et taux, fiches produits et toutes autres informations complémentaires) sont disponibles dans toutes les agences ING et sur ing.be. ING Belgique SA - Banque - Avenue Marnix 24 - B-1000 Bruxelles - RPM Bruxelles - TVA BE 0403.200.393 - BIC : BBRUBEBB - IBAN : BE45 3109 1560 2789 - Courtier d'assurances inscrit à la FSMA sous le n°0403200393. Editeur responsable : Philippe Wallez - Cours Saint-Michel 60 - B-1040 Bruxelles - Belgique • 06/21.